



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

2020PA504

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE
25 rue Etienne Dolet
63000 CLERMONT-FERRAND
Représentant : Monsieur le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE
Tél : 04 73 34 44 20
Fax : 04 73 35 12 85
E-mail : marches@crous-clermont.fr

2 – OBJET DU MARCHE

➤ **Objet** : Marché de mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection sur différentes résidences universitaires du CROUS Clermont Auvergne

➤ Type de marché : MAPA de travaux

➤ Classifications CPV principales :

32323500-8	Système de surveillance vidéo
32571000-6	Infrastructure de communications
45222300-2	Travaux de génie pour installations de sécurité
45314000-1	Installation de matériel de télé communications
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

➤ Description : Le présent marché a pour objet la fourniture, les travaux d'installation et la maintenance d'un système de vidéo protection au sein de différentes résidences universitaires du CROUS Clermont Auvergne.

Lieux d'exécution : Départements 63 (Puy-de-Dôme : Clermont-Ferrand et Aubière).

Les missions sont exécutées conformément aux Cahiers des Clauses Particulières (CCAP et CCTP).

➤ Durée du marché : Le présent marché débutera à la date de notification.

Le délai d'exécution prévisionnel des travaux et prestations d'installation est de deux mois, pour la tranche ferme.

➤ Allotissement : Le présent marché n'est pas décomposé en lots.

Conformément aux dispositions de l'article L2113-11 et R2113-3 du Code de la commande publique, la dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile, et financièrement plus coûteuse, l'exécution de la présente prestation.

➤ Tranches : Il est prévu 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles

➤ Variantes : variantes non autorisées

➤ Prestations supplémentaires éventuelles : oui

➤ Forme du marché :

Les prestations objets du présent marché, font l'objet d'un montant global et forfaitaire résultant d'une décomposition de prix.

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

- Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum
- Langue de rédaction des marchés : Français
- Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

Renseignements et formalités nécessaires indiqués aux articles 3, 4 et 6 du règlement de consultation.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 §2 du Code de la commande publique

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants et à leur pondération (base 100) :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 - Valeur technique de la prestation	50%
2 - Prix des prestations	40%
3 – Délai	10%

Cf article 7.3 du règlement de consultation

Discordance(s) ou erreur(s) constatée(s) dans l'offre du candidat pour la partie « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire » : Seul le prix global par ligne HT et le taux de TVA sont contractuels. Les erreurs de multiplication qui seraient constatées dans l'application du taux de TVA au prix global par ligne seront rectifiées : si l'offre du candidat est sur le point d'être retenu, il est invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix correspond. En cas de refus, son offre est considérée comme non cohérente et éliminée.

L'offre sera considérée comme irrégulière en cas de :

- ✓ Modification, de rajout, de retrait, de surcharge des documents constituant l'offre
- ✓ Non utilisation des cadres « DPGF – Annexe 1 à l'AE »
- ✓ De ligne de prix non renseignée dans la DPGF

Les offres sont classées par ordre décroissant.
Les offres incomplètes seront rejetées.

Le pouvoir adjudicateur, représenté par le Directeur Général du CROUS Clermont Auvergne, examinera les offres des candidats pour établir un classement.

7 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée régie par l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R2132-3 du Code de la commande publique, le dossier de consultation doit être retiré sur le site de dématérialisation des procédures suivant :

- <http://www.achatpublic.com>.

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **Jeudi 17 Septembre 2020 – 11h00**

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres : L'offre devra être déposée sur le site dématérialisation des procédures suivant : <http://www.achatpublic.com> (article R2132-3 du Code de la commande publique).

Cf. article 5 du règlement de consultation

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Questions- réponses :

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats. Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit via la plateforme de dématérialisation des procédures :

<https://www.achatpublic.com>

Sur le site <https://www.achatpublic.com> l'ensemble des questions et des réponses sera accessible aux candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.

Identification « courriel » du candidat :

- 1) Les candidats sont fortement invités à s'identifier sur le profil d'acheteur en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications de pièces, ajouts ou suppression de documents, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours, etc.
- 2) Dans le cas où un candidat n'aurait pas inscrit son adresse courriel sur le profil d'acheteur ou aurait inscrit une adresse courriel inadaptée ou erronée - et ce, quel qu'en soit le motif :
 - il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats,
 - il incombera alors à ce candidat de faire diligence par lui-même pour en être tenu informé.

Neutralisation anti-spam :

- 3) Après identification sur la plateforme de dématérialisation, les candidats sont fortement invités à veiller à ce que les messages automatiques éventuellement émis par le site de dématérialisation ou par l'acheteur ne soient pas bloqués, lors de la phase de réception, par un automate de filtration des messages (dit anti-spam).
- 4) En cas de rejet de message par un automate de filtration des messages (dit anti-spam) faisant perdre au candidat le bénéfice d'informations complémentaires sur la procédure en cours, il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne seront tenus pour responsables du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats.

Il est précisé que toute question relative à la procédure devra être adressée au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à formuler une réponse dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, les questions se limiteront aux aspects techniques et administratifs du dossier, aucune réponse ne sera faite sur d'autres points.

Attention Fermeture Estivale du Service des Achats et Marchés

Service fermé du 1^{er} au 23 août 2020